

Aux membres du Conseil d'administration

Aux membres de la COPEA

Aux membres de la Commission des candidatures

Aux Présidents des groupes régionaux

Aux membres du CST

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CST) DU 15.09.2017

Présents: Jacques Angelergues (représentant le président Denys Ribas), Michèle Bertrand (secrétaire), Albert Blanquer (secrétaire adjoint), Patrick Cauvin, Martine Clouin, Monique Gibeault, Anouch El Khatib, Dominique Heimburger, Jean Damien Huret, Martin Joubert, Eléana Mylona, Véronique Saferis, Marie Uberti et Nicole Warin

Excusés : Omblin Ozoux-Teffaine

Le président de la SPP au nom du CA a posé une série de questions au CST :

- Comment rajeunir le recrutement de la SPP ?
- Comment se faire entendre des médias ?
- Comment favoriser une promotion plus rapide des membres à l'intérieur de la SPP ?
- Comment pallier le manque de titulaires dans la commission des Candidatures et le comité d'Evaluation ?
- Comment favoriser l'engagement des membres dans les diverses activités de la société ?

Michèle Bertrand propose que l'on consacre les premières séances à la question de la promotion interne des membres.

Concernant les *discussions du CST de la mandature précédente*, il avait été constaté les points suivants :

- a) le cursus s'est raccourci par rapport aux époques antérieures, cependant il est nécessaire qu'il y ait un temps minimal de maturation indispensable pour devenir psychanalyste.
- b) Comment intéresser les plus jeunes dans un monde qui a changé ?
- c) Il faut penser aux jeunes AEF afin de leur proposer des patients pour analyse.

Il existe un besoin de moderniser, de rendre plus simple l'accès à la formation. Il serait important de revoir l'*organigramme* de la SPP, Peut-être y aurait-il à réfléchir sur le *vote aux 2/3* par rapport à un vote simple (Commission de candidatures et Comité

d'évaluation). En revenant à une majorité simple le fonctionnement pourrait être plus fluide. Nous devrions tenter d'alléger le fonctionnement de la SPP, son règlement.

Une information : la désaffection des membres de la Commission des candidatures et même du Comité d'évaluation. Cela devient un symptôme. Cette désaffection s'était étendue aussi au CST, seulement deux candidats il y a deux mandatures. Même problème pour la Commission scientifique. Et en même temps n'existe-t-il pas des doublons ?

Cet état de fait est le fruit d'une histoire. Certains apports apparaissent sans que l'on retire les précédents. Il serait important de se donner la liberté de réévaluer le bien-fondé de la poursuite de certaines activités. Les enjeux sont importants, porteurs que nous sommes de la vie de la psychanalyse.

Comment donner envie, comment attirer les gens ?

Quelles sont les attributions spécifiques du CST, de la commission scientifique et du CRDP ?

La Commission des publications devrait être concernée par tout ce qui correspond à l'édition de la SPP : Monographies, Revue et site. Elle ne fonctionne plus, chaque espace fonctionnant séparément. bien qu'il puisse y avoir des échanges entre eux. Peut-être les façons d'échanger changent, nous devrions en tenir compte.

Nos institutions n'obligent pas à avoir un CST. La RUP limite seulement la quantité de membres d'un CA à 24. À l'origine, afin de ne pas exclure des instances certains membres en surnombre, la SPP s'est doté d'un CST afin que ces élus puissent continuer à exercer une fonction. Mais est-ce encore pertinent ?

Certains pensent que les discussions du CST ont du mal à remonter jusqu'au CA. Il n'y a pas d'antagonisme : le CA est sollicité pour les décisions à court terme, le CST a un espace propre de réflexion à long terme.

La commission catégories, critères et fonctions (1997) présidée par A. Green sous la présidence de M. Aisenstein n'avait pas d'élus, elle n'était pas pérenne, étant composée par un panel de collègues choisis par la présidente. La Commission paritaire (2007) a repris un peu de ces fonctions. La lecture des comptes rendus de ces réunions pourrait être intéressante.

La complexité de notre organigramme est excessive. Instances élues, d'un côté, et d'autres qui ne le sont pas. Une nouvelle explication est indispensable, en particulier les liens SPP-Groupes régionaux. Cela crée un sentiment de bureaucratie qui brouille la compréhension de l'identité de notre société. Cela peut bloquer l'envie de travailler et nous empêcher d'avancer.

Le vote aux 2/3 assure une continuité des institutions, pour éviter des changements continus et une instabilité, il est justifié au niveau de l'institution. Mais cette protection peut étouffer : à trop se protéger on meurt, la vie est dans le conflit. Demander les 2/3 des formateurs (sur 100) pour le choix des nouveaux n'est-il pas trop contraignant et lourd ?

En bref, organigramme opaque, bureaucratie, doublons, peu de transparence des critères d'ascension dans la société. Les commissions de candidatures ont travaillé à ce sujet, mais nous constatons que pour beaucoup ce qui est attendu d'un mémoire de titulariat n'est pas toujours clair.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

Il faudrait donc améliorer la transparence. Par ailleurs il devrait y avoir systématiquement un retour sur ce qui a été dit au sujet de chaque mémoire évalué, qu'il ait été accepté ou non. Il semble, mais ce serait à vérifier, que les candidats ne sont pas toujours reçus après le vote et ne savent pas clairement ce qui a été dit du mémoire. Il serait utile d'avoir un ensemble de critères clairement définis.

Alain Gibeault a rédigé une lettre aux futurs formateurs. Peut-être qu'une lettre dans le même esprit adressée aux candidats titulaires et publiée sur le site (espace membres) serait la bienvenue. Pour Green il fallait accepter une diversité de modes d'accès : candidature sur travaux (les écrits, conférences, articles) à côté du mémoire. Les candidatures sur travaux sont rares. Le problème des écrits est qu'il y a une présence insuffisante de clinique.

Lors des présentations écrites des cas de supervisions pour devenir adhérent, il y a un accompagnement des superviseurs, par contre pour devenir titulaire le candidat peut éprouver une certaine solitude. Les candidats sont « libres et seuls ». Cela pourrait être revu. Il a des séminaires d'aide à la rédaction de mémoires. Peut-on apporter davantage ?

Quel est le sens de vouloir être titulaire ? Une reconnaissance par les pairs de note identité d'analyste ? Il y a peut-être un défi personnel déjà : le choix du patient pour la rédaction du mémoire est souvent de celui qui nous met en plus de difficulté. Pour certains l'identité de psychanalyste n'aurait pas besoin de la réalisation d'un mémoire. D'un autre côté il faut penser aux fonctions qui en découlent du titulariat, l'animation de la culture psychanalytique en particulier.

Les membres adhérents peuvent s'associer à certaines activités de formation, pas à toutes. C'est un domaine principalement réservé aux titulaires et aux formateurs : c'est une hiérarchie, propre à notre société mais toute société a sa hiérarchie. L'important est que la créativité ne soit pas paralysée par elle. Ça donne à réfléchir que beaucoup de nos membres soient actifs, certes, mais ailleurs que dans notre société.

L'expérience de la Société Belge de Psychanalyse, petite société d'une centaine de membres, est sensiblement la même. Il y a un noyau de titulaires, toujours les mêmes, et une difficulté d'accès des plus jeunes à sa dynamique globale. Cela traduit une difficulté dans la *transmissibilité* de la culture psychanalytique de la société. Par ailleurs en Belgique des analystes de la SBP assurent la formation de la psychothérapie psychanalytique. Certains des participants demandent par la suite l'accès à la formation de psychanalystes. Un peu comme les formations assurées par la SEPEA. Ces formations répondent mieux aux demandes des jeunes psychologues qui travaillent soit en institution soit en patientèle.

C'est dire que des jeunes collègues intéressés par la psychanalyse ne se sentent pas motivés pour entamer le cursus, il ne leur fait pas envie, car ils le trouvent trop lourd. Une autre offre possible pour eux c'est celle de *groupes d'écoute* ou groupes cliniques. C'est cela que Clarisse Baruch a proposé.

Certains collègues sont réticents à ces initiatives parce qu'ils pensent que ces formations peuvent combler simplement une demande sans stimuler une formation plus approfondie par la suite. Même critique pour le séminaire Jean Cournut, groupe qui pendant deux ans, tous les 15 jours, va travailler dans l'enceinte de la SPP avec des psychanalystes. En réalité certains des participants ont demandé à devenir des AEF, ce que sans le passage par ce séminaire ils n'auraient probablement jamais fait. Ces formations viennent occuper une

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

place que la psychanalyse a perdue dans des cursus de médecine ou de l'université en général. Le retour que nous avons est que les échanges et débats du séminaire Cournut et des groupes cliniques sont féconds et utiles pour l'expérience des participants. La SPP pourrait même faire des formations à la psychothérapie analytique un peu comme l'expérience belge, validantes, qui pourraient inciter par la suite à entrer dans le cursus.

Denys Ribas a encouragé les membres à pratiquer des tarifs avantageux pour les psychologues souhaitant suivre un cursus de psychanalyse. Cette proposition reste trop informelle. On pourrait proposer aux membres intéressés d'avoir une ou deux places à tarif réduit pour eux, et que quelqu'un puisse centraliser cela. Des psychologues en analyse à tarif réduit, en attendant de pouvoir se payer des supervisions pourraient bénéficier de groupes cliniques et autres formations psychothérapeutiques organisées par nous.

Les groupes cliniques font penser aux groupes Balint, ils sont une aide à la clinique. Les jeunes psychologues vont se trouver dans sa pratique, qu'ils soient analysés ou pas, *confrontés au transfert* et à leurs réactions contretransférentielles, et leurs études universitaires leur seront de peu d'utilité. Il est vrai par ailleurs qu'il y a actuellement peu de demande du côté médical.

Nous nous demandons qui a une parole d'autorité à la SPP et qui passe dans les médias, la presse, et ainsi passer un message clair sur la pensée psychanalytique.

Pour conclure, nous allons réfléchir sur la façon de travailler au sein du CST.

*Voir l'organigramme dans le détail, peut-être à partir des comptes-rendus de la Commission Paritaire

*Préciser quels sont les critères explicites et implicites d'accession au titulariat. Cela permettrait de comprendre la désaffection des titulaires. Puis quelle est la part de la clinique et quelle est la part de la théorie dans l'élaboration des mémoires ? La bi-catégorisation (adhérents-titulaires) dans la mandature de G. Bayle visait à faire de la formation une fonction et non un statut. Est-ce vraiment passé dans les mœurs ?

*Repenser et encourager notre créativité : Il y a un risque d'hyper-conformisme au sein de notre société

*À quoi sert d'être titulaire ? Et quelles sont les motivations pour être formateur ?

Michèle BERTRAND
Secrétaire du CST

Albert BLANQUER
Secrétaire adjointe du CST